

Programme « financement » - Partie II « Objectifs / Résultats »
Objectif n° 5 : Améliorer l'efficacité de la gestion financière et du recouvrement

Indicateur n° 5-1 : Coût de 100 euros recouverts par le régime général

Finalité : l'indicateur permet de mesurer le coût de l'intervention de la branche du recouvrement du régime général.

Résultats : les valeurs de l'indicateur sont présentées ci-dessous :

En centimes d'euros	2005	2006	2007	2008	2009	Objectif
Coût du recouvrement de 100 euros	36 centimes	34 centimes	34 centimes	32 centimes	34 centimes	Diminution

Source : ACOSS.

Le coût de 100 euros recouverts est en augmentation de 2 centimes en 2009 par rapport à 2008. Cette évolution s'explique par une hausse de 5,4 % des charges, dans un contexte conjoncturel particulièrement défavorable, les encaissements de l'ACOSS n'évoluant pas par rapport à 2008.

En 2009, les encaissements réalisés par la branche du recouvrement se sont ainsi élevés à 359,8 Mds d'euros (hors reprise de dette de l'assurance maladie), soit un niveau sensiblement égal à celui de 2008. Les cotisations et contributions sociales portant sur les seuls revenus d'activité atteignent 260,3 Mds. Pesant pour 72 % des encaissements réalisés par la branche, elles se sont accrues de + 1,6 % entre 2008 et 2009. Les encaissements du secteur privé sont en baisse de l'ordre de - 0,6 %, alors que ceux du secteur public, des employeurs de personnel de maison (EPM) et des travailleurs indépendants sont respectivement en hausse de + 2,0 %, + 4,2 % et + 2,4 %. Enfin, les encaissements des grandes entreprises nationales (GEN) ont augmenté de 71,0 % en 2009, les cotisations maladie et vieillesse de la SNCF étant désormais recouvrées par les Urssaf.

Le total des charges atteint 1,218 milliards d'euros en 2009, soit 62 millions de plus qu'en 2008. Les frais de personnels se sont accrues de + 3,6 %, alors que les amortissements diminuent de 0,5 % sur la période. Les autres dépenses de fonctionnement, en hausse de + 8,7 %, contribuent fortement à l'augmentation générale des dépenses, notamment en raison d'un surcoût lié à la gestion de l'interlocuteur social unique - ISU - (intérim). Enfin la montée en charge de la facturation des services bancaires a également contribué à accroître les frais de gestion de la branche.

Nature des charges	Montant Année 2008 En millions d'euros€	Montant Année 2009 En millions d'euros	Evolution 2009/2008	Structure 2009
Frais de personnels	837,3	867,4	3,6%	71,2%
Autres dépenses de fonctionnement	261,2	283,8	8,7%	23,3%
Amortissements	52,5	52,2	-0,5%	4,3%
Autres (système de retraite et facturation services bancaires)	5,13	15,10	194,35%	1,2%
Total des charges	1 156,2	1218,6	5,4%	100%

Source : FNGA exécuté.

En 2009, les coûts de gestion des URSSAF représentent 928,7 millions d'euros. Ils évoluent comme suit depuis 2006 :

En millions d'euros	2006	2007	2008	2009
Local	707,93	719,11	729,83	744,51
Régional/Inter-régional /National/Mutualisé	134,19	147,71	160,03	184,2
Total	842,12	866,82	889,86	928,75

Source : ACOSS - URSSAF

Les coûts locaux, d'un montant de 744,5 millions d'euros, sont répartis entre les différentes activités des organismes de la manière suivante :

En millions d'euros	2006	2007	2008	2009
Gestion de la déclaration unique d'embauche*	14,2	11,2	8,6	3,8
Gestion des comptes	271,0	278	289,6	289,5
Contentieux	140,4	142	128,5	129,7
Contrôle	160,2	166	176,9	190,8
Trésorerie et gestion du recouvrement	38,7	39,1	41,7	45,8
Accueil	83,4	82,8	84,5	85
Total	707,9	719,1	729,8	744,5

Source : ACOSS – URSSAF.

* Le basculement des coûts de certaines activités vers le régional (mutualisation) implique une baisse mécanique des coûts de ces activités. C'est notamment le cas de la DUE, dont les coûts sont désormais largement mutualisés au niveau régional.

Construction de l'indicateur : il rapporte les charges de fonctionnement de gestion administrative de l'exercice sur le montant des encaissements du même exercice. Les différents éléments de ce ratio sont définis de la façon suivante :

- le numérateur recouvre l'ensemble des charges de la branche du recouvrement (classe 6 du plan comptable unique des organismes de sécurité sociale), à l'exception des charges financières (charges d'intérêts, perte sur créance...), des charges exceptionnelles, ainsi que de certaines charges liées aux pertes sur créances irrécouvrables. Toutes les dépenses pour le compte du régime général sont également exclues du numérateur, ainsi que les frais d'actes et de contentieux (dépenses de fonctionnement et de personnels des tribunaux des affaires de sécurité sociale, et des tribunaux de contentieux de l'incapacité) ;
- le dénominateur correspond à la totalité des encaissements de cotisations et contributions des URSSAF, de l'ACOSS et des caisses générales de sécurité sociale. Les reversements de la CADES en sont exclus.

Pour en faciliter la lecture, le coût de l'euro recouvré ainsi obtenu est ensuite multiplié par 100 afin d'aboutir au coût du recouvrement pour 100 euros.